



Paris, le 20 juillet 2010

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO
MAI 2010

En mai 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro a été plus faible qu'en avril 2010. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de la valeur des parts.

L'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro est ressorti en baisse à 5 298 milliards d'euros en mai 2010, contre 5 354 milliards en avril¹. Sur la même période, l'encours de parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro a augmenté, passant de 1 183 milliards d'euros à 1 190 milliards.

Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro sont ressorties à - 6 milliards d'euros en mai 2010, tandis que les souscriptions nettes de parts d'OPCVM monétaires se sont établies à - 16 milliards.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 11,8 % en mai 2010. S'agissant des OPCVM monétaires, ce taux est ressorti à - 12,0 % sur la même période.

¹ Les variations des encours peuvent résulter des transactions (reflétant principalement le montant net des émissions et des remboursements), d'effets de valorisation (liés aux prix de marché y compris les taux de change) et de reclassements (liés par exemple aux réallocations d'entités au sein ou à l'extérieur du secteur). Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

Émissions de parts d'OPCVM

(Montant en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données non corrigées des variations saisonnières ; encours de fin de période, transaction au cours de la période)

	2010			
	Fév	Mars	Avr	Mai
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 077	5 293	5 354	5,298
Transactions	22	50	29	-6
Taux de croissance annuel (en pourcentage)	10,4	12,0	12,4	11,8
<u>OPCVM monétaires</u>				
Encours	1 202	1 175	1 183	1,190
Transactions	-17	-30	-2	-16
Taux de croissance annuel (en pourcentage)	-7,7	-10,2	-10,6	-12,0

Source: BCE

En ce qui concerne **la ventilation par stratégie de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 16,9 % en mai 2010. Les souscriptions nettes des parts émises par ces fonds se sont élevées à 2 milliards d'euros en mai 2010. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance s'est établi à 12,5 % et les souscriptions nettes sont ressorties à – 12 milliards d'euros. Pour les fonds mixtes, le taux de croissance a atteint 5,5 % et les souscriptions nettes se sont établies à 2 milliards d'euros.

Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des IFM (institutions financières monétaires) du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des AIF (autres intermédiaires financiers).
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur

la page *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>).

- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour juin, juillet et août 2010 doit intervenir, respectivement, le 18 août, le 17 septembre et le 19 octobre 2010 à 10h00.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro
(montants en milliards d'euros ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	AVRIL 2010			MAI 2010		
	Encours	Transactions	Taux de croissance annuel ¹⁾	Encours	Transactions	Taux de croissance annuel ¹⁾
Ventilation par stratégies de placement²⁾						
OPCVM « Obligations »	1727	15	17,8	1741	2	16,9
OPCVM « Actions »	1569	-1	14,8	1502	-12	12,5
OPCVM « Mixtes »	1287	12	5,1	1281	2	5,5
OPCVM « Placements immobiliers »	249	1	15,2	249	-1	14,0
Fonds spéculatifs	100	0	19,3	105	2	25,4
Autres OPCVM	422	2	5,8	420	2	6,7
Ventilation par types de fonds						
Fonds ouverts	5280	29	12,4	5222	-8	11,8
Fonds fermés	75	0	8,9	76	2	11,5

La somme des composantes peut ne pas équivaloir au total en raison des écarts d'arrondis.

1) Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes ou immobiliers n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ». Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.